



6. OUVRIR DES PORTES SUR L'EUROPE

UNION EUROPÉENNE

Aperçu

L'Union européenne est le plus vaste marché économique au monde. L'UE, qui comprend quinze pays, se situe au deuxième rang des marchés d'exportation du Canada, après les États-Unis – qu'elle devance, par contre, du point de vue du PIB et de la population. En 1997, nos exportations de marchandises vers l'UE atteignaient 16,5 milliards de dollars, et nos importations, 24,1 milliards. En ce qui touche aux services, la valeur des exportations et des importations du Canada en 1996 se chiffrait à 6,2 et 7,6 milliards de dollars, respectivement. L'UE est également au deuxième rang des sources d'investissement étranger direct au Canada et des destinations des investissements directs du Canada à l'étranger. En 1996, les investissements cumulés de l'UE au Canada s'élevaient à 38,2 milliards de dollars, tandis que la somme des capitaux canadiens investis dans l'Europe des Quinze dépassait 34,7 milliards.

Les relations commerciales entre le Canada et l'UE sont régies par les principes de l'OMC, ainsi que dans le contexte de l'Accord cadre de coopération commerciale et économique de 1976, aux termes duquel un certain nombre de comités consultatifs ont été établis. Le *Plan d'action conjoint Canada-UE*, convenu en 1996, établit des lignes directrices quant au contenu de ces rapports économiques et commerciaux, et fait notamment état d'un ensemble d'initiatives communes au sein de rencontres et organismes multilatéraux ainsi que dans le contexte bilatéral. Au nombre des initiatives bilatérales se trouvent quatre accords (sur la coopération douanière, l'équivalence vétérinaire, la reconnaissance mutuelle des normes d'évaluation de conformité et l'application des lois sur la concurrence), une étude commerciale conjointe, des projets de coopération statistique, des contacts entre entreprises et des initiatives conjointes au sein de l'OMC à propos de questions telles que le commerce et l'investissement, la concurrence, les adhésions, les services et les normes.

Deux rencontres au sommet bilatérales ont eu lieu depuis l'entrée en vigueur du plan d'action. L'accord sur la coopération douanière a été signé lors du sommet transatlantique du 4 décembre 1997 à Ottawa; le 15 décembre 1997, le Canada et l'UE signaient un accord sur les normes de piégeage sans cruauté. Les représentants de trois entreprises canadiennes et du